



Vente de cartes postales et calendriers

Par **Gaétan39**, le **30/09/2008 à 18:40**

J'aimerais savoir s'il faut être enregistré à la chambre des commerce (ou des artisan) pour vendre cartes postales et calendriers chez un buraliste?
Je fais de la photos, et voudrais vendre des cartes postales et des calendriers chez mon buraliste, mais il m'a demandé de me renseigner s'il fallait que j'ai un numéro siret pour le lui vendre!
Or ce sont mes photos et je ne sais pas si une loi me contraint à créer une entreprise pour vendre mes créations?
Merci d'avance

Par **SAINT_JUST**, le **30/09/2008 à 18:56**

Vous devez obligatoirement créer une entreprise pour vendre vos photos, à partir du 01/01/2009 va entrer en vigueur le statut d'auto entrepreneur qui simplifie les démarches et les prélèvements chercher AUTO ENTREPRENEUR sur Internet pour plus d'explications.

Par **mimidre**, le **06/06/2010 à 13:23**

merci pour ces précisions concernant "auto entrepreneur" je suis aussi intéressé par la vente de cartes postales. savez vous quels sont les droits ou les restrictions vis à vis du choix du sujet sur la carte. y a t'il des interdits sur certains sites ! d'avance merci.